

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL

Date de lancement : 25 mai 2022  
Appel d'Offres : N°01/AOO/MHU/2022  
Nom du projet : Acquisition de matériel topographique  
Source de financement : Budget de l'Etat 2022

### 1. OBJET

ns le cadre du renforcement des services, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme lance un appel d'offres pour l'acquisition de matériel topographique.

### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué en un lot unique et indivisible.

### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité stipulées au décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

### 4. CRITERE DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des Marchés Publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse mentionnée ci-dessous contre paiement au Trésor public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA ou de 100 000 FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à l'adresse ci-dessous :

Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme  
Secrétariat Général  
Direction Centrale des Affaires Financières

Le Secrétaire Général du Ministère de  
l'Habitat et de l'Urbanisme

Juliette Corne SKITT



Tel : 066 63 31 24/ 066 19 60 24

WhatsApp : 074 80 64 70

### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

### 7. DEPOTS DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 17 juin 2022 à 10 h 30 minutes et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre hors taxes conformément aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions du point 7 ci-dessus, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission qui est remplacée par une déclaration sur honneur de respecter les engagements résultants de la soumission et de l'attribution du marché en application des dispositions de l'article 100 du Code des Marchés Publics.

### 8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister, **le 24 juin 2022, à partir de 11 heures 30 minutes dans la salle de réunion de la Société Nationale Immobilière (SNI).**

Le Directeur Général des Marchés  
Publics

Eugène Pénafort MOUTSAGAYAME

